



## Gestion de la protection animale en abattoir de porcs

### Contexte et objectifs du travail

Le Règlement CE 1099/2009, sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort, est paru le 24 septembre 2009. Dans ce règlement, la prise en compte de la protection animale à l'abattoir est prépondérante, nécessitant ainsi de la part des responsables d'entreprise la mise en œuvre de dispositions permettant de garantir sa maîtrise.

La responsabilité de l'abattoir sera directement engagée.

De ce fait, la mise en place d'un plan de gestion de la protection animale durant toute la période de présence de l'animal vivant à l'abattoir sera exigée à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2013.

La réglementation indique qu'il faut mettre en place des dispositions techniques (Modes Opératoires Normalisées, Indicateurs de contrôles) pour « la mise à mort et les opérations annexes ». Ces opérations annexes comprennent :

- Le déchargement,
- La manipulation des animaux et les soins qui leur sont donnés avant leur immobilisation,
- L'immobilisation en vue de leur étourdissement ou de la mise à mort,
- L'étourdissement des animaux,
- La saignée d'animaux vivants.

L'IFIP a développé, début 2009, un groupe de réflexion pour construire un Guide de **Bonnes pratiques dans l'objectif de proposer les bases techniques d'un plan de gestion de la protection animale en abattoir de porcs.**

### Principaux résultats

Le Guide de Bonnes Pratiques de la protection animale en abattoir de porcs est en phase de rédaction.

Un rapprochement avec la filière bovine a été entrepris afin de proposer une structure et des démarches harmonisées.

### Mise en œuvre

L'année 2010 a été dans la continuité des démarches mises en œuvre en 2009.

Le groupe de travail s'est réuni cinq journées afin de construire plusieurs parties du futur Guide d'aide à la Mise en place d'un Plan de Gestion de la Protection Animale en abattoir de porcs.

Les principaux axes de travail ont été :

- Les Modes Opératoires Normalisés : chaque zone de travail où l'animal est vivant fait l'objet d'une démarche visant à maintenir un niveau de protection animale acceptable.
- Les logigrammes : arbres de décision permettant l'articulation entre le Mode Opératoire mis en place et les décisions à prendre.
- Les indicateurs d'auto-évaluation.

### Partenariats et collaborations

INAPORC, Fédérations, Abattoirs, RMT, DGAL

### Financier :

INAPORC

### Contact responsable de l'action

Pierre FROTIN  
(pierre.frotin@ifip.asso.fr)

### En savoir +

#### Formations et interventions

8 entreprises ont sollicité des formations « protection animale en abattoir » pour les opérateurs de porcherie ainsi que pour les encadrants.

#### Autres transferts

- Audit Protection animale en abattoir dans dix entreprises
- Participation au RMT Bien-être animal
- Participation au projet CASDAR Innovation « Evaluation des systèmes d'évaluation du Bien-être animal ».

#### Perspectives

- Finalisation de la partie « Technique et opérationnelle » du Guide de Bonnes Pratiques de la protection animale en abattoir de porc.
- La mise en place de l'auto-évaluation (organisation, échantillonnage, fréquence de contrôle, démarches en routine et en phase de vérification, ...) est prévue pour 2011.
- Un programme de formation lié aux nouvelles exigences réglementaires (obligation de certificats de compétence pour les opérateurs et le responsable Protection animale) est à réfléchir.